

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 16 octobre 2023 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Jérémy Annen, Président
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, Raphaël Vidon, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- MM. Marc Truan, Jean-Jacques Ronchietto, Adjoints
- Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

**Absent(e)s :**

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux (excusée)

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation du projet de budget pour 2024
6. Projets de délibérations :
  - 6.1 Projet de délibération D273 : Approbation des comptes 2022 :
    - a. La fondation Intercommunales des communes de Bardonnex Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
    - b. L'association de l'EMS « Résidence de Drize »
      - Rapport de la commission des finances du 4 septembre 2023
      - Vote de la délibération
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis Clos : demandes de naturalisations

M. Jérémy Annen, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse Mme Brigitte Schneider-Bidaux.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président donne lecture d'une communication envoyée par Mme Tomassi :

### **Lettre de démission**

*M. le Président du Conseil municipal de Troinex, cher Jérémy, chers collègues du Conseil municipal,*

*Je vous annonce avec ces quelques lignes ma démission du Conseil municipal. Elle prendra effet au moment où mon remplaçant prêtera serment, probablement lors de la séance du Conseil municipal de novembre.*

*J'ai eu énormément de plaisir à siéger avec vous depuis 2015 et j'espère qu'une fois ma carrière politique terminée nous aurons encore l'occasion de nous croiser dans les nombreux événements organisés par la commune.*

*Bien à vous,*

*Christine Tomassi*

M. le Président explique que ce courrier a été envoyé à la Mairie de Troinex et au Service des votations et élections. Il répond ce qui suit :

*Le Conseil prend acte de la démission de Mme Tomassi, qui, comme à son habitude durant les 8 dernières années, nous a rappelé simplement et avec diplomatie les bonnes règles de gestion communale. La démission de Mme Tomassi prendra effectivement effet au moment où la personne qui la remplacera prêtera serment, probablement lors de la séance du Conseil municipal de novembre, comme Mme Tomassi le dit.*

*Derrière notre conseillère municipale engagée, on devine la présidente exigeante, l'experte juridique pointilleuse et la mère de famille attentive.*

*Chère Christine, nous aurons bien entendu l'occasion de nous revoir lors des événements organisés par la commune ou dans les futures missions que nous imaginerons bien te confier, comme l'organisation d'un circuit de randonnée le dimanche matin, la pacification de Troinex Ouest et la purification de l'eau du Nant-de-Sac (rires).*

*Dans cette attente, permets-moi et permets-nous, au nom du Conseil municipal, de te remercier, chère Christine, pour ces 8 années passées avec toi.*

L'assemblée applaudit.

Mme Tomassi indique que son remplaçant est présent dans la salle.

### **3. Communication des Président-e-s de commissions**

#### Communications de Mme Hirsch

La commission Social, jeunesse, loisirs et communication s'est réunie le 25 septembre. Comme premier point, suite à la demande du groupe des Vert.e.s, nous nous sommes penchés sur les critères d'attribution des subventions. Il a été demandé à la Mairie de clarifier les critères d'attribution et de les mettre par écrit pour une question de transparence et un rééquilibrage des montants.

En deuxième partie, nous avons pris connaissance d'un document faisant le point de situation sur les diverses actions déjà entreprises et à entreprendre en lien avec les recommandations du rapport Evaluanda. La Mairie reviendra dans cette même commission avec un tableau complété des actions déjà réalisées et de celles qui pourront être mises en place ultérieurement.

### **4. Communications de la Mairie**

#### Communications de M. Guy Lavorel, Maire

#### **Nouveau collaborateur**

Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouveau collaborateur, M. Julien Raemy, qui a rejoint l'administration au début du mois de septembre en qualité de Conducteur de travaux au sein du service technique à 80%.

Pour celles et ceux d'entre vous qui se souviennent de Madame Raemy, notre enseignante qui a œuvré pendant de nombreuses années au sein de l'école de Troinex, Julien est son fils. Vous aurez l'occasion de travailler avec lui lors des commissions, où il apportera sa riche expérience. Nous lui souhaitons la bienvenue à Troinex.

#### **Jumelage**

Suite à notre communication du 16 septembre dernier, qui vous informait qu'une délégation du comité se rendrait en Arménie pour notre jumelage du 18 au 23 octobre prochain, nous vous informons que malgré notre envie de soutenir cette population, d'autant plus, actuellement durant cette période très difficile pour la région du Haut Karabakh, nous nous voyons dans l'obligation de reporter ce voyage en raison d'indisponibilité de logements pour nous accueillir.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'évolution de ce dossier.

#### **Restauration de la Drize à Collonges-sous-Salève**

Inauguré en septembre par la commune de Collonges-sous-Salève, le projet de restauration de la Drize met l'accent sur la préservation environnementale et le renforcement des habitats naturels. Dévoilant et mettant en évidence la passerelle existante, établissant un lien entre les deux communes, ce qui témoigne de leur collaboration étroite en faveur de l'environnement.

Cette initiative vise à redonner à la rivière son espace naturel tout en prolongeant le corridor biologique qui existe déjà du côté suisse. L'enjeu majeur est de réconcilier les aspects hydrauliques et biologiques le long de la Drize. En plus d'un parcours piétonnier qui s'étend sur 350 m jusqu'à la frontière suisse, le projet se concentre sur le rôle essentiel de la rivière en matière de régulation des crues, de refuge pour la biodiversité et de réponse au changement climatique.

#### **Restaurant scolaire**

Depuis la rentrée scolaire, la Mairie a repris la gestion du restaurant scolaire, et tout se passe à merveille. Chaque midi, nous accueillons avec plaisir environ 150 enfants.

Nous sommes également en cours de démarche pour obtenir le label "Fourchette Verte", un gage d'engagement à offrir des repas variés et équilibrés.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint

Pas d'autre communication que celle relative aux comptes qui sera abordée ultérieurement dans l'ordre du jour.

Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint

**Retour sur les manifestations :**

**Le repas des Aînés du mercredi 20 septembre**, dans le cadre de la Semaine du Goût, a été une réussite. 54 aînés ont répondu présents. Aux fourneaux, Jacques Magnenat, notre ancien Maire et Isabelle Ronchietto, nous ont régalez pour l'occasion.

Le Maire et ses Adjointes ont également donné un coup de main à la préparation du repas.

**Le vendredi 22 septembre s'est tenue l'édition de la « Journée internationale à pied à l'école »** dont l'objectif est de sensibiliser les parents à la mobilité active et à la sécurité du chemin de l'école.

Les autorités ont accueilli avec grand plaisir Mme Anne Hiltbold, Conseillère d'Etat, qui a accompagné la ligne du Pédibus. Des jeux et dessins au sol ont été organisés pour les enfants à leur arrivée et une collation en musique offerte à toutes et à tous.

**L'apéritif d'automne du 29 septembre** a peut-être été un peu moins fréquenté que d'habitude. Les habitants présents ont joué le jeu du « buffet canadien » et ont alimenté les tables de spécialités en tout genre, à noter également la présence de M. Labrosse (restaurant La Chaumière) qui avait préparé de délicieux petits plats. En finalité : une réussite !

**Du 5 au 8 octobre a eu lieu le Festival Assemblage'S**

Conçue et préparée durant plus d'une année, par Léa Déchamboux et Patrick Hess, cette 12ème édition du Festival Assemblage's était celle de la transition au niveau de la direction.

Elle a fait une fois de plus le plein chaque jour (globalement plus de 96% de taux d'occupation des sièges). De plus, quatre représentations scolaires ont été réalisées dans les écoles de Troinex et des communes voisines. De nombreux retours relèvent l'originalité et la qualité des spectacles, de l'organisation et de l'accueil (plus de 70 bénévoles).

Un nouveau système de gradins a permis d'utiliser les chaises de la salle des fêtes, nettement plus confortables que les assises des années précédentes. Cette manifestation s'est déroulée en très bonne collaboration entre les employé.e.s de Mairie, le responsable de la salle et la concierge de l'école.

**Le jeudi 12 octobre**, une trentaine d'enfants des deux classes de 8P sont venus rencontrer les autorités **dans le cadre de la semaine de la démocratie**. Un beau partage et une belle interaction entre les mondes scolaires et politiques.

**Le vendredi 13 octobre, également dans le cadre de la semaine de la démocratie**, s'est déroulé le repas-débat organisé par les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) en collaboration et en présence de la Jeunesse de Troinex et de votre serviteur.

**Manifestations à venir :**

- Mardi 31 octobre : Accueil des nouveaux habitants du Parc des Crêts (2<sup>ème</sup> partie)
- Jeudi 2 novembre : Conférence sur le climat – M. Martin Beniston, climatologue
- Samedi 4 novembre : Troc-vente d'automne

- Mercredi 8 novembre : Repas des Aînés – midi
- Samedi 11 novembre : Repas de la Saint-Martin
- Dimanche 12 novembre : Brunch culturel – Ferme Rosset
- Vendredi 17 novembre : Soirée de la commune

## 5. Présentation du projet de budget pour 2024

M. Truan présente brièvement le projet de budget de fonctionnement pour 2024, qui a la particularité de franchir un cap jamais atteint jusqu'à présent en s'établissant à plus de 14 millions de francs, ce qui représente une hausse d'environ CHF 1'800'000.- par rapport au budget de l'année précédente.

L'augmentation annoncée d'un millier d'habitants au Parc des Crêts, qui suit l'arrivée régulière de nombreux habitants sur la commune depuis quelques années en raison d'une densification des logements dans la zone Villa, ainsi que de projets immobiliers à venir sur la commune, oblige cette dernière à renforcer ses infrastructures afin d'accueillir les nouveaux habitants.

Selon la planification financière, les revenus fiscaux pourront financer les infrastructures. Cependant, le décalage observé entre les investissements à entreprendre et la comptabilisation des revenus qui les financent pourrait rendre les comptes déficitaires pendant 2-3 ans.

Avec l'ouverture de la crèche, la réorganisation de la zone sportive, la création d'un restaurant, mais aussi en raison de la construction d'un pavillon scolaire provisoire nécessaire pour la rentrée 2024, de nouvelles charges importantes viennent peser sur le budget de fonctionnement. Pour faire face à ces nouvelles charges et dans l'objectif de présenter un budget équilibré, des dépenses jugées non prioritaires ont été différées à 2025. De plus, la Mairie propose également de procéder à des amortissements complémentaires, de manière à diminuer les charges d'amortissement des années suivantes pour un total annuel de CHF 348'845.-. Ces amortissements complémentaires auront un impact négatif sur les comptes 2023 pour un montant de CHF 3'700'000.-, pris en diminution sur le résultat cumulé des années précédentes.

Le projet 2024 se présente ainsi :

- Revenus : CHF 14'008'205.-
- Total des charges : CHF 14'006'660.-
- Excédent de revenus : CHF 1'145.-

Concernant les revenus fiscaux, selon les chiffres communiqués par le département des finances, les recettes fiscales des personnes physiques estimées pour 2024 se montent à CHF 7'400'000.-. Toutefois, cette estimation ne tient pas compte de l'augmentation du nombre de contribuables liée à l'arrivée des habitants au Parc de Crêts. C'est pourquoi un montant de CHF 2'600'000.- a été majoré sur la base d'une estimation d'un impôt moyen par contribuable transmise par le département des finances. Ainsi, il est inscrit dans le projet de budget un total de revenus fiscaux de CHF 10'498'000.- se répartissant en CHF 10'000'000.- pour les personnes physiques et CHF 498'000.- pour les personnes morales.

L'augmentation du poste Services généraux et bâtiments du patrimoine administratif provient essentiellement du reclassement des charges du personnel du Service technique et développement durable. En effet, les charges qui étaient auparavant comptabilisées sous les fonctions « routes communales et protection de l'environnement », sont désormais comprises dans les charges du personnel de l'administration générale et des bâtiments du patrimoine administratif. A cela s'ajoute l'impact sur une année des nouveaux engagements réalisés au cours de l'année 2023.

Concernant les bâtiments et restaurants scolaires, la construction d'un pavillon scolaire provisoire est prévue afin de permettre l'accueil dès la rentrée 2024 des enfants arrivant du Parc des Crêts notamment. L'amortissement de cet investissement sur une période de 10 ans apparaît au budget 2024 pour un montant annuel de CHF 562'700.-, ce qui explique en grande partie l'augmentation des charges liées aux bâtiments scolaires.

De plus, suite à la reprise par la Mairie de la gestion du restaurant scolaire, auparavant assurée par l'association des P'tits loups, de nouvelles rubriques de charges et revenus apparaissent dans les comptes et budgets de la commune. La présentation dans les comptes sera différente mais le coût net estimé est équivalent aux années précédentes.

Au sujet de la protection de la jeunesse et l'accueil de la petite enfance, l'augmentation du nombre de places en crèche financées par la commune, ainsi que l'entretien des nouveaux bâtiments génèrent une augmentation significative des charges liées à l'accueil de la petite enfance. A noter que la commune bénéficie d'une subvention unique de CHF 300'000.- pour la création de 60 places de crèche, soit CHF 5'000.- par place.

Enfin, pour les années 2024 et 2025, la Mairie prévoit d'augmenter progressivement la présence et l'action des TSHM auprès des jeunes de Troinex. Cela représente une augmentation totale de CHF 181'000.- par rapport aux années précédentes, dont CHF 91'000.- sont inscrits pour le moment au budget 2024.

M. Truan précise que le projet de budget de fonctionnement sera examiné dans sa version détaillée lors de la commission des finances dès le mercredi 1<sup>er</sup> novembre à 18h30.

### Discussion

À la question de Mme Latour concernant le renoncement, pour l'année prochaine, à l'embauche de nouvelles personnes à la Mairie en raison du budget, M. Truan indique que les détails de la présentation seront fournis lors de la commission des finances.

M. le Président renvoie le projet de budget 2024 à la commission des finances pour analyse.

## **6. Projets de délibérations**

### **6.1 Projet de délibération D273 : Approbation des comptes 2022 :**

M. de Weck donne lecture du rapport :

#### **Rapport de la commission des finances du 4 septembre 2023**

*La commission des finances s'est réunie le 4 septembre pour entre-autres examiner les comptes annuels de :*

- *La Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.*
- *L'Association de l'EMS « Résidence de Drize »*

*Nous avons à cette occasion reçu Monsieur Alain Forestier, membre du Comité de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».*

*La Fondation est l'organe faïtier détenu par les communes (à 50% par Carouge, 25% pour Bardonnex et Troinex). Les communes sont représentées en proportion dans le Conseil de Fondation, qui délègue un Comité, organe dirigeant qui seconde la direction sous la forme de réunions toutes les 4 à 6 semaines pour suivre l'évolution de l'EMS et le Conseil de Fondation qui se réunit deux à trois fois par année, et auquel participent régulièrement pour Troinex M. Lavorel et M. Sizonenko. M. Forestier, pour sa part, fait partie avec M. Quiero du Comité de l'Association, soit le bureau de l'Association, qui se réunit toutes les quatre à six semaines selon les périodes.*

*Depuis le 21 octobre 2022 une nouvelle directrice est entrée en fonction pour faire suite au départ à la retraite de M. Caron.*

Pour rappel, l'établissement est doté d'une capacité de 60 lits, le prix de la pension est resté à 257.- par jour/résident. Le coût total d'un lit s'élevait en 2022 à CHF 165'323.-, en légère augmentation par rapport à 2021.

Le taux d'occupation est actuellement de 99,51 % ce qui est remarquable.

En référence à l'arrêt du Tribunal fédéral sur la rémunération des directeurs d'EMS, le CA a décidé que la part supplémentaire du directeur serait prise en charge par la Fondation, et non l'Association, afin de ne pas grever les comptes et la gestion de l'EMS.

L'Association a réalisé un bénéfice net de CHF 119'699 en 2022 contre une perte en 2021 de CHF 4'353 en 2021. La Fondation a réalisé un résultat net positif de CHF 492'657 en 2022 (2021 : CHF 199'400).

Les comptes de la Fondation ainsi que ceux de l'association sont contrôlés par un fiduciaire GAS Global Audit Service SA, qui dans son rapport indique que les comptes sont bien tenus et qu'il y a lieu de les approuver.

La commission procède au vote :

- **Par 8 voix pour et une abstention, les comptes de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées sont acceptés.**
- **Par 8 voix pour et une abstention, les comptes de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » sont acceptés.**

#### Discussion

M. Berthet souhaite savoir si l'EMS de Drize s'est positionné concernant la décision du Grand Conseil de supprimer l'obligation pour les EMS d'accepter EXIT dans leurs murs, car il s'agit d'un libre choix des directions.

M. le Maire répond que cette décision est récente et constitue, selon lui, un « retour en arrière », ce qui est regrettable. La question sera posée à l'EMS car il est essentiel de préserver la possibilité de partir dans la dignité.

M. le Président donne lecture du projet de délibération D273 :

#### **D273 - APPROBATION DES COMPTES 2022 DANS LEUR INTEGRALITE DE :**

- a) LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES
- b) L'ASSOCIATION DE L'EMS « RESIDENCE DE DRIZE »

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées ;

vu les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2022 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et les rapports sur la vérification des comptes de la fiduciaire GAS Global Audit Services SA ;

vu l'approbation des comptes 2022 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex par le Conseil de Fondation le 24 avril 2023 ;

vu l'approbation des comptes 2022 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » par l'assemblée générale le 24 avril 2023 ;

vu le rapport de la commission des finances du 4 septembre 2023,

sur proposition de la Mairie,

**le Conseil municipal de Troinex décide par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions**

a) *Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex*

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2022 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 901'312.56 de charges et de CHF 1'393'969.81 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 492'657.25. Cet excédent de revenus se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel positif de CHF 388'293.80 et résultat extraordinaire positif de CHF 104'363.45.*
2. *D'approuver l'augmentation de fonds propres de la Fondation de CHF 492'657.25.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2022 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 13'467'141.15.*

b) *Association EMS « Résidence de Drize »*

4. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2022 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 10'056'557.32 de charges et de CHF 10'176'256.78 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 119'699.46.*
5. *D'approuver l'augmentation des fonds propres de l'organisation de CHF 119'699.46.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2022 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'398'863.21.*

## **7. Propositions individuelles et questions**

Mme Latour indique avoir été interpellée par une résidente qui lui a demandé des informations concernant l'installation de la fibre optique dans certains quartiers.

M. le Maire explique que l'entreprise Swisscom a été récemment reçue par la Mairie et qu'un projet est en cours. Si une personne souhaite avoir la fibre optique aujourd'hui, elle devra l'installer à ses frais. Cependant, en 2025, Swisscom prévoit d'installer la fibre optique dans les maisons à Troinex. Toutes les informations seront communiquées aux habitants.

Mme Reymond-Dorsay mentionne que M. Labrosse a installé un panneau devant sa maison/commerce pour encourager les voisins à se garer ailleurs. Elle précise avoir récemment constaté, lors d'une promenade dans la zone, qu'il y avait environ 30 voitures stationnées. Malgré les travaux en cours qui rendent l'accès difficile, elle envisage que dans le futur, compte tenu des places disponibles sous l'école, les gens pourraient choisir de s'y garer pendant leur repas.

De plus, Mme Reymond-Dorsay ajoute que ses collègues du tennis ont constaté avec stupeur que les places de parking à disposition au tennis n'étaient pas de 3 heures mais de 30 minutes. Ainsi, elle propose de revoir l'organisation des places de stationnement, car les personnes qui se rendent au tennis ont pour habitude de prendre une boisson ou de manger quelque chose après leur partie, ce qui pourrait contribuer à une meilleure fréquentation du restaurant.

M. le Maire explique qu'un courrier a été envoyé à M. Labrosse la semaine dernière, lui demandant de discipliner son personnel ainsi que de gérer l'utilisation des places. En cas de non-respect, les membres du Conseil municipal suggéreront probablement la fermeture. Le portail ne doit être ouvert qu'en cas de forte affluence. Concernant les places de stationnement au tennis, il est nécessaire de maintenir des places de 30 minutes pour les déposes rapides. De plus, un parking offrant 3 heures gratuites ouvrira bientôt de l'autre côté de l'Agroespace, ce qui n'est pas trop éloigné du tennis. Pour l'ensemble de la stratégie concernant la mobilité, il est important de prendre en compte les remarques, mais il convient également de laisser les choses se développer. M. Ronchietto ajoute qu'une borne de recharge a été installée par les SIG.



M. de Weck signale qu'en ce qui concerne le stationnement des vélos sur la place de la Mairie, le système de vélo-partage occupe fréquemment l'entièreté des emplacements situés des deux côtés. Il est d'avis que l'utilisation du vélo augmentera à l'avenir et suggère de réfléchir à l'augmentation du nombre de places pour les vélos sur la place de la Mairie afin de prévenir le stationnement sauvage.

M. le Maire indique que les vélos de Donkey Republic connaissent des problèmes de fonctionnement au début, mais il constate désormais que la situation s'est améliorée. Il envisage de solliciter de l'entreprise une évacuation plus rapide des vélos, car l'emplacement initial était conçu pour seulement 4 vélos, alors qu'il y en a actuellement entre 8 et 12. Il partage également que, d'après les statistiques, l'activité était limitée au départ, mais à présent, la Mairie envisage d'intégrer davantage d'emplacements pour les vélos dans tous les projets en cours de développement.

M. Berthet revient sur les propos de Mme Reymond-Dorsay et signale que des voitures se garent devant les escaliers. À cela, M. le Maire répond que la Mairie a également constaté cette situation.

M. Berthet, en tant que bénévole au sein du festival Assemblage's s'occupant du parking pour les voitures, a constaté que le parking souterrain était vide depuis l'entrée en vigueur des nouvelles mesures. Il se questionne sur la pertinence d'installer une barrière pour gérer ce parking. M. le Maire exprime son point de vue en déclarant que cela lui semble être une aberration, étant donné qu'il se bat pour ce parking depuis 12 ans. Actuellement, une statistique a été réalisée pour évaluer les besoins journaliers, qui se situent à environ 10-15 places, permettant ainsi d'aménager des locations sur les autres places disponibles. Il souligne que l'avantage de l'installation d'une barrière réside dans le fait que cela évitera le besoin de contrôles renforcés par les agents de la police municipale, car la barrière assurera son propre contrôle.

M. Berthet soutient que si le parking demeure vide, l'installation d'une barrière serait superflue, et permettrait ainsi de réaliser des économies.

M. le Maire explique que l'idée est de réguler le parking avec la barrière tout en réduisant la charge de travail des agents de la police municipale. De plus, il suggère que les personnes ayant une location mensuelle pourraient recevoir un badge pour accéder au parking.

M. Berthet souligne que pour une personne se rendant rapidement à l'épicerie pour acheter quelques articles, le processus de prendre un ticket, etc., pourrait s'avérer décourageant.

En réponse, M. le Maire explique que le parking sera gratuit pendant 2 heures. De plus, il observe qu'après avoir analysé les mouvements sur plusieurs semaines, il en ressort que, que ce soit avec ou sans barrière, les personnes continuent de se garer sur les passages piétons ou en double file devant l'épicerie, même si un parking gratuit se trouve à proximité.

M. Berthet exprime que de nouveaux habitants arrivent de manière régulière, ce qui entraîne une augmentation du trafic sur la route de Troinex en soirée. Ainsi, il se questionne sur la situation concernant le Bus 49. Ce à quoi M. le Maire répond qu'il se consacre à cette question depuis 2017 et qu'elle est actuellement en deuxième instance. Des échanges avec les avocats sont en cours. Il mentionne également que des démarches ont été entreprises pour lever l'effet suspensif, ce qui presserait le juge à prendre une décision rapidement. La demande de levée des effets suspensifs signifie en substance que le recours perd de son utilité. L'affaire peut être portée devant le Tribunal fédéral (TF), mais la particularité est qu'il n'y a pas d'effet suspensif au TF. Néanmoins, M. le Maire souligne qu'un aspect positif est que de nouveaux résidents ont fait part de leurs préoccupations, et des demandes ont été adressées aux Transports publics genevois (TGP) pour améliorer la ligne existante. Le Conseil municipal de Veyrier a voté le budget pour les travaux mineurs nécessaires dans leur commune, d'un montant d'environ CHF 400'000.-. Cependant, il est envisagé qu'il y ait un référendum parmi les habitants au sujet de ce budget.

M. Berthet fait remarquer qu'en tant que cycliste, la route de Troinex est devenue dangereuse. Il partage qu'il a récemment observé un enfant entre 11 et 14 ans circulant à vélo de nuit sans éclairage. Il souligne l'absence de moyens sécurisés pour rejoindre le centre-ville malgré sa proximité.

M. le Maire commente que la piste cyclable prévue pour relier Croix-de-Rozon était un sujet de discussion depuis de nombreuses années, mais il constate que la pétition lancée par les jeunes a été plus efficace que les demandes de la Mairie.

M. Berthet ajoute qu'une motion du Grand Conseil en 1997, soit il y a 25 ans, avait également demandé la réalisation de cette piste cyclable et cela avait été accepté à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'à présent, des mesures visant à réduire la vitesse à 50 km/h ont été prises, ce qui constitue un premier pas. Selon l'Office cantonal des transports (OCT), des efforts sont également déployés pour développer des pistes, ce qui démontre l'évolution positive, en grande partie grâce à la pétition des jeunes de Troinex.

M. Berthet demande s'il est possible de discuter de la réduction de vitesse pour les poids lourds sur la route de Troinex, car aux heures de pointe, cela devient problématique. M. Truan rapporte que le Conseil a signé une motion demandant une limitation de vitesse à 30 km/h pour tous les véhicules sur cette route. Cependant, l'arrêté ne peut pas être signé par le Conseil d'État en raison d'une autre demande en cours concernant une limitation à 30 km/h la nuit. Par conséquent, cette motion doit attendre que la première soit réglée, car il ne peut y avoir deux arrêtés distincts pour le même tronçon. Il faudra faire preuve de patience pour le moment.

Mme Latour partage une préoccupation concernant le rond-point de la Fondelle. Elle a observé des véhicules coupant le rond-point pour se déplacer du côté gauche, notamment ceux venant de la ferme Rosset et se dirigeant vers le tennis, alors qu'elle était à vélo en sens inverse. De plus, une habitante l'a informée avoir presque heurté un cycliste qui se trouvait du mauvais côté. Elle estime que le rond-point doit être revu car il présente des dangers, en particulier pour les petites camionnettes qui rencontrent des difficultés à tourner autour du rond-point, incitant ainsi les conducteurs à le couper et à passer devant la maison Le Vieux Logis. M. le Maire indique que l'ensemble du réaménagement est actuellement en phase d'étude.

M. de Weck revient sur la question du parking semi-souterrain et propose que la réduction du nombre de véhicules puisse permettre l'affectation de certaines places de stationnement pour abriter les vélos, car actuellement les vélos sont fréquemment exposés aux intempéries. Ainsi, il considère que la conversion de certaines places pourrait constituer une solution judicieuse.

M. le Maire reconnaît la suggestion, mais tient à souligner l'existence de commissions spéciales travaillant sur cette question. Il estime que la demande est quelque peu tardive, car un plan a déjà été voté. Il propose de vérifier cela lors de la prochaine commission à ce sujet. M. le Maire explique également que chaque modification dans le parking exige une autorisation de construction, ainsi que des arrêtés, ce qui rend le processus complexe.

M. le Président demande au public et à la procès-verbaliste de bien vouloir se retirer avant le point 8, qui sera traité à huis clos.

*Départ du public et de la procès-verbaliste à 20h53.*

## **8. Huis Clos : demandes de naturalisations**

*M. le Président lève la séance à 21h10*

Le Président :

Jérémy Annen

La Secrétaire :

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :